

## Commentaires de M. Jean-Pierre TABUCHI, Agence de l'eau Seine-Normandie

### Blog - Article « La question de la crédibilité » – 26 octobre 2007

«Les solutions proposées ont été étudiées.

Une déconcentration plus poussée a été étudiée dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur de 1997 dont l'Agence a assuré la maîtrise d'ouvrage. C'est le scénario D de ce schéma. Vous trouverez l'étude à télécharger sur le site de la CPDP :

<http://www.debatpublic-station-epuration-seineaval.org/documents/etudes/documents-generaux.html>

L'analyse multicritères des différents scénarios a conduit à retenir le scénario C avec la note de 4,15/5, suivi du scénario A (3,9/5) qui représentait une déconcentration moins poussée et du scénario D (3,1/5). L'actualisation du schéma directeur arrive aux mêmes conclusions. 3 orientations ont été étudiées : Poursuite de la déconcentration pour compenser les capacités perdues à cause de l'abandon des stations d'Enghien et du ru de Marivel, traitement des eaux de pluie aux points de rejet et optimisation technico-économique du site de Seine-Aval. Au terme de l'analyse multicritères, c'est l'orientation 3 qui a obtenu la meilleure note avec 4,62/5 alors que l'orientation 1 a obtenu 4,41/5.

Pourquoi pas Clichy et/ou la Briche ? L'importance de l'enjeu de la maîtrise des pollutions par temps de pluie conduit à réserver en priorité les terrains disponibles pour le stockage des eaux excédentaires avant de les restituer pour traitement en station d'épuration. Des études plus détaillées préciseront les conditions de réalisation de ces équipements. Dans ces conditions seules de petites usines pourraient être construites.

Le ru de Marivel ? Ce site a été pressenti pour accueillir une station de 60 000 m<sup>3</sup>/j dans le scénario C ou 360 000 m<sup>3</sup>/j dans le scénario D. L'Agence a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'une étude de faisabilité de cette station d'épuration. L'étude a été conduite en 2002. Les conclusions de l'étude ont montré l'extrême difficulté de réalisation de cette usine. 4 sites avaient été envisagés : l'île Seguin, le trapèze Renault à Boulogne, l'île Monsieur à Sèvre et le grand parking du bois de Boulogne. Les conditions d'alimentation de l'usine sont dans tous les cas complexes, le rejet en amont de la prise d'eau de Suresnes posait également problème, la construction en zone inondable nécessitait des compensations ailleurs, le calendrier des opérations immobilières en cours conduisait à un planning intenable et enfin, l'absence de maître d'ouvrage pour ce projet ont fini par conduire à son abandon. Les deux autres usines prévues à Enghien et sur le ru des Haras sont également orphelines de maître d'ouvrage. De plus une erreur au cours de l'étude de 1997 a conduit à transformer la capacité globale des 2 usines en habitants (70 000 EH) en volume (70 000 m<sup>3</sup>). En réalité la capacité correspondante est de 30 000 m<sup>3</sup>/j, ce qui est loin de répondre aux enjeux de déconcentration de Seine-Aval.

Concernant l'Yvette et l'Orge, ces stations n'auront pas d'impact sur Seine-Aval car elles se trouvent sur le bassin versant de Valenton. Ceci dit, pour être complet, elles avaient été prises en compte dans l'étude de 1997 sous la forme d'une usine sur l'Orge aval. Le comité de pilotage de cette étude n'a pas souhaité retenir cette usine car la première tranche de l'usine de Valenton a été construite pour traiter les eaux en provenance de cette vallée. Par conséquent à l'époque l'Agence et la Région ont estimé inutile de financer une nouvelle usine alors que l'on venait à peine de mettre en service Valenton.

Aujourd'hui ces stations reviennent dans l'actualité sous des formes différentes en raison du potentiel de pression démographique sur ces vallées posant des problèmes de transport des effluents. Mais encore une fois elles seront sans influence sur Seine-Aval.

Vous évoquez d'autres sites en jouant de l'expropriation. Les choix possibles ne sont pas si nombreux que cela car il faut se trouver à proximité d'un émissaire et d'un point de rejet au milieu naturel. Expropriation ne veut pas dire terrains gratuits. De plus il faudra certainement des modifications du système de transport des effluents pour rediriger les effluents vers ces nouveaux sites. Autant de dépenses renchérissant la réalisation de nouvelles usines. Pour ces raisons, je pense le contraire de votre affirmation : la somme des investissements correspondant à de nouvelles usines plus petites plus la reconstruction d'une usine Seine-Aval plus petite également coûtera globalement certainement plus cher que la refonte de Seine-Aval telle qu'elle est prévue aujourd'hui en application du schéma de 1997. C'est aussi sans compter les délais de réalisation puisqu'il faudra commencer par reprendre intégralement le schéma d'assainissement, trouver les terrains, négocier les acquisitions, etc. C'est assurément plusieurs années de retard qui se profilent ainsi. Pour une fois nous sommes plutôt dans les temps pour la mise en œuvre d'une directive européenne. Aussi si nous pouvions éviter un nouveau contentieux ce serait une bonne chose... »